

LA CFTC fête ses 100 ans

L'histoire de la CFTC

LES PREMIERS SYNDICATS CHRETIENS DEFENDENT LES INTERETS DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS

1887

Des militants chrétiens fondent le syndicat des employés du commerce et interprofessionnels (Seci). Et bientôt à Lyon, vont naître les premiers syndicats féminins chrétiens...

1886

En 1886, est créé le syndicat des journalistes chrétiens.

1884

En 884, la loi WALECK-ROUSSEAU autorise la mise en place des syndicats.

AVEC LA CFTC, NAISSANCE DU PLURALISME SYNDICAL

Les **1^{er} et 2 novembre 1919**, rue Cadet, à Paris, 200 délégués représentant 350 organisations votent à l'unanimité la constitution de Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC).

La CFTC regroupe déjà une grande diversité de métiers et couvre de nombreuses régions.

Le 1^{er} président est Jules Zirnheld (1876-1940). Le secrétaire général est Gaston Tessier (1887-1960).

L'organisation se réfère notamment à l'encyclique Rerum Novarum (publiée en 1891 par le pape Léon XIII, cette encyclique reconnaît les droits des ouvriers et dénonce la misère ouvrière) et accueille toutes les travailleuses et tous les travailleurs acceptant

d'appliquer les idéaux de la morale sociale chrétienne. Fidèle à l'œuvre des premiers syndicats, la CFTC met en place des bureaux de placement, des services juridiques, des caisses d'entraide et des services sociaux.

Dès sa création, en 1919, la CFTC a une vision internationale et est soucieuse du bien-être des travailleurs au-delà des frontières nationales. Elle participe à la fondation de la confédération internationale des syndicats chrétiens (98 délégués représentant 3,5 millions de salariés, essentiellement européens).

LES FEMMES PEUVENT ADHERER A UN SYNDICAT SANS L'AUTORISATION DE LEUR MARI

Très tôt (vers 1899), la CFTC a vu naître et se développer les premiers syndicats féminins. Tout en étant affiliés à la CFTC, les syndicats féminins chrétiens conservent une large autonomie organisationnelle qui favorise l'émergence de fortes personnalités.

Ces militantes développent un discours et des pratiques axés sur la défense du travail féminin mais aussi pour la possibilité pour les femmes mariées de rester au foyer. L'action de Marie-Louise Rochebillard (1860-1936), pionnière du syndicalisme féminin, préfigure les combats pour le respect de la personne dans sa globalité et ses choix de parcours de vie.

La présence, dès 1919, de plusieurs syndicats féminins dans les structures membres de la CFTC attestent de la large audience de la CFTC parmi les travailleuses.

DE NOUVEAUX DROITS DEBATTUS DANS LES ANNEES 30

La CFTC formalise ses propositions qui se concrétisent par exemple en 1932 avec la loi généralisant les allocations familiales à l'ensemble des salariés et, en 1936, avec le « Plan CFTC ». Publié le 15 mai 1936, ce plan propose un salaire minimum, la réduction de la durée du travail, des logements sociaux, les conventions collectives, etc.

1936

En 1936, les salariés obtiendront finalement notamment la semaine de 40 heures de travail et deux semaines de congés payés.

A l'époque deux tendances s'affrontent : la CGT, révolutionnaire, en tant que syndicat instrument de la révolution politique, et la CFTC réformiste, en tant que syndicat fer de lance pour transformer la société.

SECONDE GUERRE MONDIALE : LA CFTC DIT NON A VICHY

Le 15 novembre 1940, des responsables de la CFTC et de la CGT se réunissent clandestinement et publient le « manifeste des douze », qui est à la fois un acte public d'opposition à la politique du gouvernement de Vichy et une analyse du rôle du syndicalisme présent et à venir.

1943

En 1943, ces deux organisations syndicales participent à la constitution du conseil national de la Résistance. (CNR)

1944

Le CNR comptait dans ses rangs des représentants de partis politiques mais aussi des syndicalistes.

Pour la CFTC, Gaston Tessier et Georges Bidault participent à l'élaboration du « programme d'actions de la Résistance », publié le 15 mars 1944.

Ce programme comportait à la fois un « plan d'action immédiat » et un ensemble de « mesures à appliquer dès la libération du territoire ».

Il contenait un volet politique et un volet économique et social, qui fut repris et appliqué à la Libération.

On y trouve notamment les projets de nationalisations, de sécurité sociale et de comités d'entreprises.

A la fin des années 40, la CFTC refuse la fusion avec la CGT. Attachée au pluralisme syndical - synonyme de démocratie – la CFTC refuse la constitution d'une seule force syndicale monolithique.

L'APRES-GUERRE, LA CFTC ACTIVE AU SEIN DES ORGANISMES PARITAIRES

En octobre 1945, le gouvernement provisoire d'après-guerre signe une ordonnance assurant la création du système de sécurité sociale obligatoire pour tous les salariés. Elle s'accompagnera d'une refonte du principe des assurances sociales et d'une reconnaissance du rôle des complémentaires et des mutuelles. À la libération, les idées de la CFTC se retrouvent dans les nationalisations, dans l'appel général en faveur du redressement du pays..., ses militantes et militants agissent dans les comités d'entreprise, à la sécurité sociale...

1947

En avril 1947, à l'occasion des premières élections des administrateurs de la sécurité sociale, la CFTC obtient 26 % des suffrages. Au fil des années et des réformes, la gestion paritaire se déploie et la CFTC, avec les autres OS, participe à la gestion de la formation professionnelle, de l'Unédic,...

DANS LES ANNEES 60 ... LA CFTC REFUSE LA POLITISATION DE SON COMBAT

1968

Les accords de Grenelle sont négociés par les représentants du gouvernement Pompidou, des syndicats et des organisations patronales. La délégation CFTC est conduite par Jacques Tessier. Conclue le 27 mai 1968, ils aboutissent notamment à une augmentation de 35% du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) et de 10 % en moyenne des salaires réels. Les accords de Grenelle prévoient aussi la création de la section syndicale d'entreprise. La loi du 27 reconnaît un contre-pouvoir syndical dans l'entreprise.

1964

Le congrès CFTC de novembre 1964, au Palais des Sports à Paris, aboutit à la scission du mouvement en deux organisations syndicales distinctes : la CFTC et la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail). La CFTC élit Joseph Sauty à sa tête et refuse la politisation au service de la lutte des classes. Elle prône un syndicalisme indépendant des partis politiques, favorisant le dialogue et la négociation.

1963

La grève générale des mineurs des Charbonnages de France a comme revendication principale le rattrapage du retard des salaires miniers sur ceux de l'industrie privée. Les conditions météorologiques de la fin d'hiver étant particulièrement rudes, le gel des canaux perturbe l'approvisionnement de la région parisienne en combustible. Le gouvernement craint une aggravation de la pénurie.

Le 4 mars, le général de Gaulle signe un décret portant réquisition des mineurs qui reste lettre morte : les grévistes réquisitionnés ne cèdent pas. La grève est lancée par la CFTC. Elle débute le 1^{er} mars et est tout de suite très suivie. Le mouvement prend une ampleur nationale, avec des manifestations sur tout le territoire, y compris à Paris. Le travail ne reprend que début avril, après la signature d'un accord portant sur une hausse des salaires de 6.5 % au 1^{er} avril, portée à 8 % en octobre, puis enfin à 11 % en janvier 1964.

LES ANNEES 70-80 : ACCOMPAGNER LA PERSONNE DANS SA GLOBALITE

Dans un contexte économique défavorable, avec un essor sans précédent du chômage, les personnes et la société sont fragilisées. Les combats de la CFTC sur l'ensemble des pans de ce qui constitue la personne humaine – une personne engagée dans une vie professionnelle, une vie familiale, une vie citoyenne...-

Apparaissent plus pertinents encore. Soucieuse de la personne humaine dans sa globalité, la CFTC prend part à de nombreuses innovations sociales : formation professionnelle continue, généralisation des retraites complémentaires, chèques vacances, RMI...

1980

En 1980, grâce à son président en exercice, Jacques Tessier, la CFTC fait voter une loi qui permet aux demandeurs d'emploi d'être considérés comme travailleurs : ils peuvent ainsi maintenir leur droit à la retraite.

1984

En 1984, la CFTC s'engage avec succès dans la bataille en faveur de la liberté scolaire.

1985

En 1985, elle soutient la création de l'allocation parentale d'éducation.

1988

La CFTC initie les conventions de conversion, qui ont pour objet de contribuer au reclassement des salariés licenciés pour raison économique ou menacés d'un licenciement économique en leur permettant de trouver une formation appropriée et de pouvoir bénéficier d'un revenu de remplacement sous forme d'une allocation spécifique de conversion.

LA CFTC TOUJOURS LA POUR VOUS

Chaque adhérent, chaque militant, chaque dirigeant a apporté sa pierre à cette histoire.

Chacun continue à l'écrire

Une histoire partagée qui donne du sens à nos actions présentes et alimente notre réflexion pour l'avenir et les formes de notre engagement.